

Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne LETTRE OUVERTE A MADAME SOPHIE BEAUDOUIN-HUBIERE

Nul n'est censé ignorer la loi, encore moins ceux qui la font!

Madame la Députée,

Vous vous êtes exprimée publiquement lors de la remise des prix du festival de l'élevage de Panazol au sujet du menu hebdomadaire végétarien mis en place dans les cantines scolaires en application de la loi EGALIM pour expliquer en substance que : « les repas végétariens dans les cantines ne sont qu'une EXPÉRIMENTATION et (ne sont) en aucun cas une obligation ». (...) « (Le) Conseil départemental pourrait faire comme ses voisins et demander de ne pas suivre cette expérimentation ».

Remettons, si vous le voulez bien, les éléments en contexte.

Le 30 octobre 2018 a été promulguée la loi Egalim dont l'article L. 230-5-6 est explicite : « A titre expérimental, au plus tard un an après la promulgation de la loi n° 2018-938 (...) pour une durée de 2 ans, les gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire **sont tenus de** proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien ».

Selon notre appréhension de la langue française, la locution verbale « être tenus de » ne laisse pas de place au doute quant au caractère obligatoire de ladite loi, et c'est pourquoi nous avons alerté à la rentrée les chefs d'établissements des collèges, les gestionnaires tout comme les chefs cuisiniers, dont nous avons la charge, pour qu'ils prennent connaissance de cette loi et qu'ils déploient au mieux cette expérimentation globale d'une durée de deux ans appelée de vos vœux en tant que législateur.

Certes, le cadre de la loi permet d'envisager ce menu végétarien comme une alternative dans le cas où plusieurs menus sont proposés. Mais vous comprendrez aisément que cette possibilité de choix implique un surcoût difficilement acceptable pour les familles, sans compter l'augmentation des problématiques de gaspillage alimentaire que la loi nous impose de couvrir également.

Cette loi, vous l'avez votée, Madame, et il est quelque peu irresponsable de ne pas l'assumer aujourd'hui en vous défaussant sur le Département et en jouant avec les inquiétudes multiples et légitimes des représentants du monde agricole.

La parlementaire de la majorité que vous êtes n'a-t-elle pas pour mission de défendre le texte aujourd'hui appliqué en faisant œuvre de pédagogie auprès des professionnels concernés et non en intervenant en opportunité ?

Le flou nourrit légitimement les questionnements et les divisions. Il vous revient de relayer les signaux positifs démontrant le bien-fondé de cette loi si vous y êtes attachée, tant en termes d'alimentation, de transition écologique que de préservation de l'économie agricole, car promouvoir la qualité plutôt que la quantité est l'une des clefs de survie de celle-ci.

La loi s'applique à tous et le texte préconise que le bilan soit réalisé au terme de l'expérimentation de deux ans. Le Conseil départemental ne saurait être votre bouc émissaire sur ce dossier. Nous soutenons le monde agricole par de nombreuses mesures et actions, comme l'installation des jeunes agriculteurs ou l'aide à l'équipement. Parmi elles, la plateforme Agrilocal87 constitue un outil concret de mise en relation entre producteurs et consommateurs. En effet, il s'agit de défendre notre filière d'élevage en lui offrant, c'est l'enjeu, un débouché direct et croissant dans la restauration collective dans tous les collèges (où nous prenons en charge le surcoût, où nous formons nos équipes à la découpe et à la conservation) mais aussi dans les EHPAD, les hôpitaux ou toute autre « cantine » plutôt que ces dernières ne se tournent vers une viande d'importation, desservant, au final, les producteurs locaux.

Je tenais à vous rappeler cette réalité.

Veuillez recevoir, Madame la Députée, mes respectueuses salutations.

Jean-Claude Leblois, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne